

Rencontre bilatérale du 23 janvier 2019

La CFDT Fonctions publiques a rencontré Olivier Dussopt, secrétaire d'État à la Fonction publique, ce mercredi 23 janvier dans le cadre des entretiens bilatéraux qu'il a avec l'ensemble des organisations représentatives, suite aux dernières élections professionnelles de décembre 2018.

En préalable, le secrétaire d'État a précisé :

- Sur le projet de loi Fonction publique : les instances seront saisies dans les prochaines semaines. Un document de synthèse sera diffusé en amont et fera le lien entre le législatif et le réglementaire (car nombre de dispositions relèvent de décrets et non du projet de loi, proprement dit. Ce qui a pour effet de nous donner un espace de discussions supplémentaire).
- Sur les moyens syndicaux : une concertation spécifique sera organisée. La CFDT Fonctions publiques a rappelé qu'un dialogue social de qualité ne pouvait se faire sans moyens. Le Gouvernement est attendu sur ce point.
- Sur les retraites et le chantier rémunérations, Olivier Dussopt a été très clair : le projet de loi ne préemptera aucun des sujets liés à la future réforme des retraites. C'est là une réponse favorable aux expressions critiques de la CFDT Fonctions publiques qui avait refusé de s'inscrire dans le cadre du chantier de la concertation qui souhaitait revoir la structure des rémunérations.
- Sur le dialogue social : outre la question des instances qui sera traitée dans le projet de loi, le Gouvernement ajoutera une habilitation à procéder par ordonnances visant à renforcer le dialogue social de proximité, la place de la négociation et les accompagnements nécessaires à son développement, la question de accords majoritaires obligatoires. Cette proposition répond aux critiques et demandes formulées par la CFDT Fonctions publiques. Nous ne sommes pas demandeurs d'une ordonnance, mais si elle est le moyen d'avancer sur le renforcement du dialogue social, la CFDT Fonctions publiques s'inscrira pleinement dans la nouvelle phase de concertation ainsi ouverte.
- Sur la santé au travail : le projet de loi ouvrira aussi la possibilité d'une ordonnance visant à revoir l'organisation des instances médicales.

Enfin, très clairement, le Gouvernement souhaite qu'un agenda social soit construit et il a répondu positivement à l'une de nos revendications : un chantier sera consacré à l'attractivité des métiers et aux recrutements. La CFDT Fonctions publiques a immédiatement souhaité que ce chantier soit aussi l'occasion de traiter des conditions de titularisation des contractuels.

Sur l'ensemble des autres sujets, notamment sur le pouvoir d'achat, la CFDT Fonctions publiques s'est exprimée de manière franche et directe pour faire valoir les attentes des agents, ses revendications et ses exigences.

Sur certains sujets, la CFDT Fonctions publiques a également rappelé que la parole donnée aux agents ne souffrait plus de retard ni de report, notamment sur la question des frais kilométriques, sur la participation financière des employeurs à la protection sociale complémentaire et sur la revalorisation de la monétisation des jours CET pour les agents de la FPH.

En pièces jointes : le communiqué de presse et l'ensemble des sujets que la CFDT Fonctions publiques a présenté à Olivier Dussopt pour leur inscription à l'agenda social.

Délégation : Mylène Jacquot, Claire Le Calonnec, Franck Loureiro.

Confédération Française Démocratique du Travail